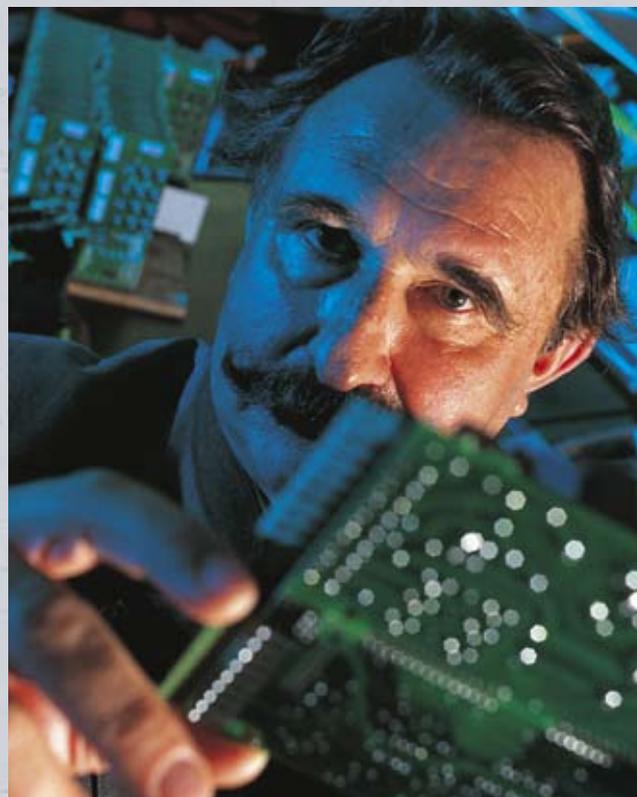

***“Notre société durera
au delà des hommes qui l’ont créée
et de ceux qui la composent
aujourd’hui.”***

Gérard PERRIER
créateur de GPI



GERARD PERRIER INDUSTRIE
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



GERARD PERRIER INDUSTRIE
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

TROIS PÔLES D'ACTIVITÉS

CONSTRUCTEUR



INSTALLATEUR



**ENERGIE
ET
NUCLEAIRE**



Notre priorité sera la rentabilité,

Notre croissance sera maîtrisée.

***Notre actionnariat sera fidélisé par
une politique active de distribution
de dividendes.***

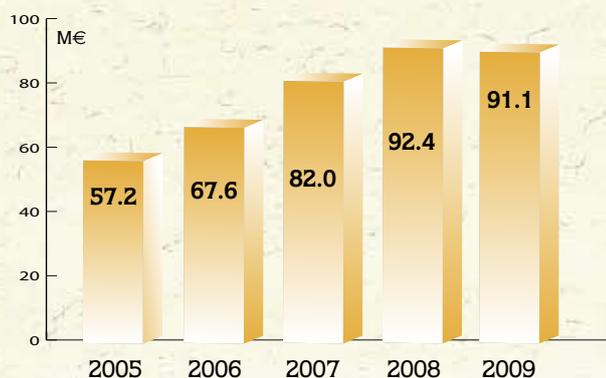


GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

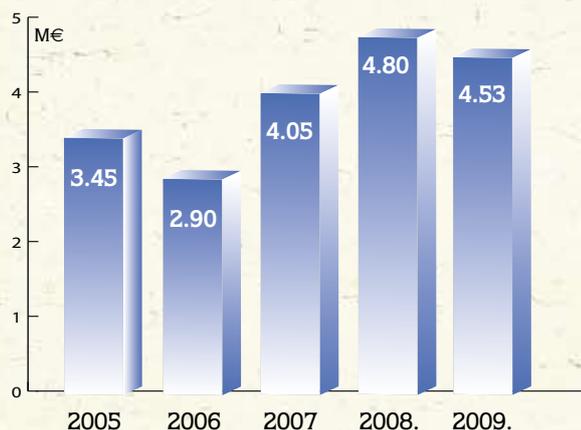
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en millions d'€uros



ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

en €uros / action (Dividende net)



GERARD PERRIER INDUSTRIE

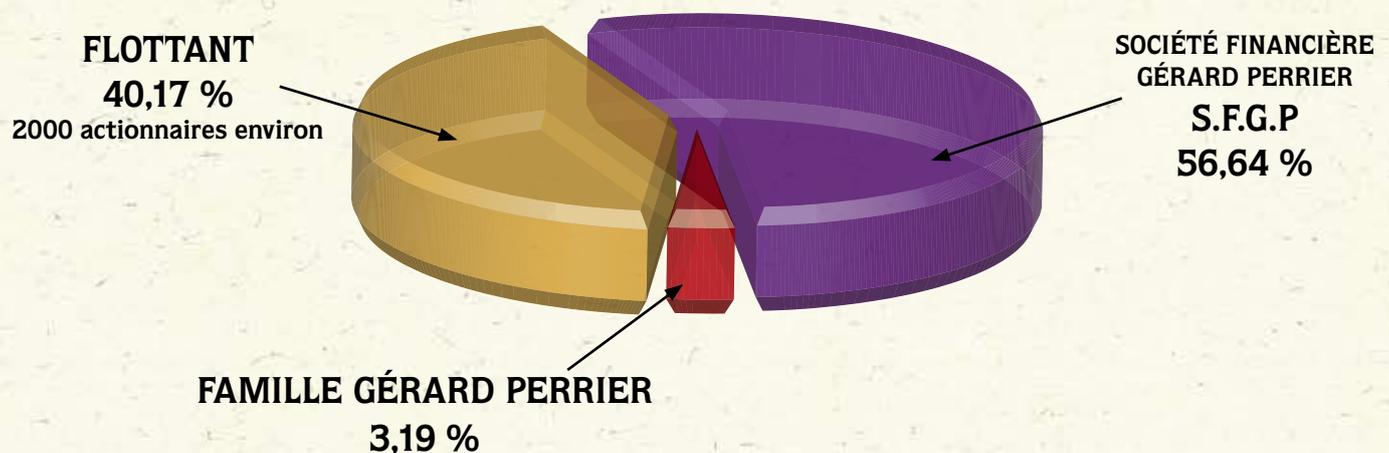
AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

LA STRUCTURE FINANCIERE DE GERARD PERRIER INDUSTRIE

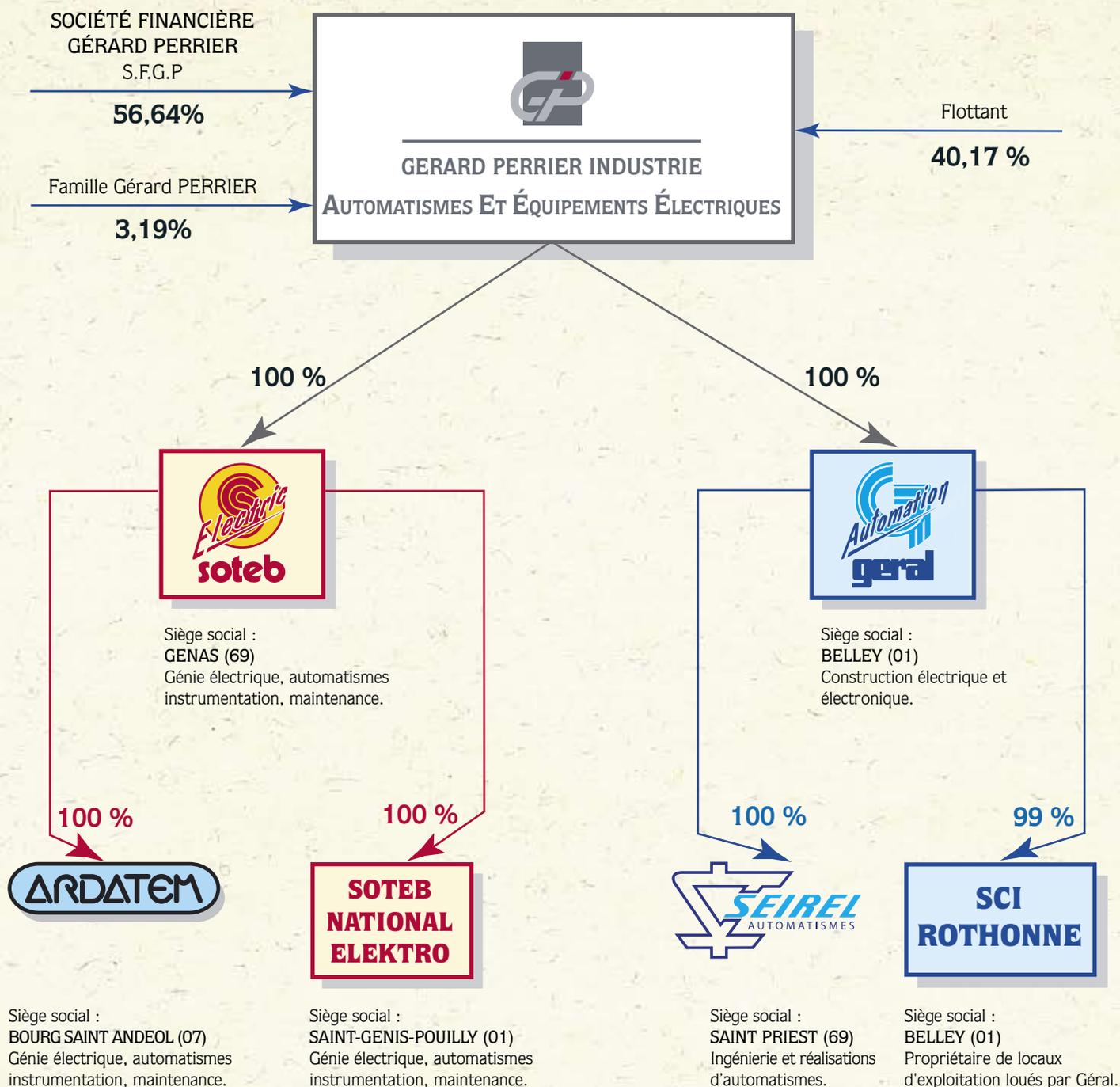
en millions d'€uros

	2005	2006	2007	2008	2009
CAPITAUX PROPRES	22,87	23,01	25,78	27,28	29,7
TRÉSORERIE NETTE	9,57	5,65	2,68	3,57	8,3
TRÉSORERIE	11,77	8,92	11,25	10,72	14,7
ENDETTEMENT FINANCIER	- 2,20	- 3,27	- 8,57	- 7,15	- 6,0
INVESTISSEMENTS	1,06	0,89	7,93	0,98	1,0
CASH FLOW	4,29	4,03	5,31	6,40	6,51
DIVIDENDES	2,61	3,00	3,08	2,28	2,2

LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE GERARD PERRIER INDUSTRIE



STRUCTURE ET ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 10 JUIN 2010



La société MADITECH, spécialisée dans le conseil et l'assistance technique dans le secteur du nucléaire a été absorbée par ARDATEM le 1^{er} janvier 2009



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

à Directoire et Conseil de Surveillance

DIRECTION

DIRECTOIRE :

Président :

GRÉGOIRE CACCIAPUOTI



Vice-Président, Directeur général :

FRANÇOIS PERRIER



ADMINISTRATEURS et CONTRÔLE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : **JEAN-MICHEL ARMAND**

Membres :

• *Vice-Président :* **ANDRÉ PICARD**

• *SIGEFI - SPAREX*

représenté par: **BERTRAND RAMBAUD**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• **MAZARS & SEFCO** Commissaire titulaire

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,

représenté par **Mr Jean-Pierre PEDRENO**

- date de première nomination : A.G.O. du 10 / 06 / 1992

- renouvelé par l'A.G.O. du 10 / 06 / 2004 pour une période de 6 ans.

Mr François GUERIN Commissaire suppléant

5, avenue de Verdun - 26000 VALENCE,

• **GROUPE SR CONSEIL** Commissaire titulaire

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

représenté par **Mr Pierre SIRODOT**

- date de première nomination : dans les statuts déposés le 24 / 01 / 1989.

- renouvelé par l'A.G.O. du 21 / 06 / 2007 pour une période de 6 ans.

Mr Jean-Pierre VUILLERET Commissaire suppléant

82, rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX,

SERVICE TITRES

CACEIS CORPORATE TRUST.

14, rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Grégoire CACCIAPUOTI

Tél.: 04 72 47 80 58

e-mail : gcacciapuoti@gerard-perrier.com



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

DENOMINATION SOCIALE

GÉRARD PERRIER
INDUSTRIE

DATE DE CRÉATION

1^{er} octobre 1988

SIÈGE SOCIAL

20, rue Lionel Terray
69740 GENAS

DURÉE DE VIE

99 ans sauf cas de
dissolution anticipée
ou de prorogation

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier
au 31 décembre

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LYON B 349 315 143
Code APE 6420 Z

OBJET SOCIAL

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière ;
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles ;
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente ;
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers ;
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows ;
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante :
gcacciapuoti@gerard-perrier.com, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- voter par correspondance



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES (suite)

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité ;

- par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée ;
- par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée reçoivent sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS - 14, rue Rouget de l'Isle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, doivent parvenir à la même adresse ou au siège social avant la date de la réunion.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1.986.574 € divisé en 1.986.574 actions de 1 € nominal, toutes libérées et de même rang.

CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions ...

CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008, le Conseil d'Administration est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15.000.000 €.

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-propriétaire en AGE.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur ;
- en compte nominatif administré ;
- au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

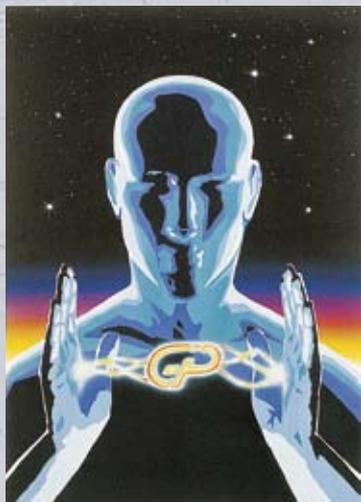
Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



SOMMAIRE

Bilan Consolidé.....	12
Compte de Résultat Consolidé	15
Variation des Capitaux Propres	16
Tableau des Flux de Trésorerie.....	17
Notes aux états Financiers Consolidés	18
Etats Financiers Société Mère au 31/12/2009.....	36
Compte de Résultat Société Mère	38
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie.....	39
Projet d'Affectation du Résultat Social.....	40
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice clos au 31/12/2008.....	41
Résultats Financiers de la Société au Cours des Cinq Derniers Exercices.....	46
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés.....	47
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes annuels.....	48
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	49
Rapport de Gestion du Directoire.....	50
Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	60
Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	66
Texte des Résolutions.....	68



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2009

ACTIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
		NET €	NET €
Ecart d'acquisitions	2.5 - 5	4 243 946	4 243 946
Immobilisations incorporelles	2.6.1	307 274	291 262
Immobilisations corporelles	2.6.2 - 6	8 801 931	9 938 174
Impôts différés actifs	2.6.3 - 7	725 088	709 761
Actifs financiers non courants	2.6.4	74 958	51 884
ACTIF NON COURANT		14 153 197	15 235 027
Stocks et en-cours	2.8.1 - 8	2 355 855	3 858 520
Clients & comptes rattachés	2.8.2 - 9	31 700 085	36 082 478
Autres actifs courants	10	2 823 096	1 751 674
Actifs financiers courants (Obligations, actions)	2.8.3 - 11	-	1 255 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Dépôts à Terme, SICAV monétaire et Liquidités)	2.8.4 - 11	14 714 129	9 471 092
ACTIF COURANT		51 593 165	52 419 585
TOTAL DE L'ACTIF		65 746 362	67 654 612



BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2009

PASSIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
		€	€
Capital social	12	1 986 574	1 986 574
Primes liées au capital	12	877 667	877 667
Réserves consolidées		22 368 959	19 614 629
Résultat net de l'exercice		4 539 794	4 804 895
CAPITAUX PROPRES		29 772 994	27 283 765
Engagements sociaux	2.9 - 14	1 363 089	1 254 683
Dettes financières à long terme (plus d'un an)	2.10.1 - 13	4 711 983	5 574 205
Impôts différés passif	2.6.3 - 7	311 904	327 002
PASSIF NON COURANT		6 386 976	7 155 890
Provision pour autres passifs non courants	2.10.2 - 15	609 160	657 128
Dettes financières à court terme (moins d'un an)	2.10.1 - 13	1 626 231	1 579 106
Fournisseurs & comptes rattachés	16	9 255 720	13 520 820
Autres passifs courants	17	18 095 281	17 457 903
PASSIF COURANT		29 586 392	33 214 957
TOTAL DU PASSIF & CAPITAUX PROPRES		65 746 362	67 654 612





COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2009

	NOTES	31/12/2009 NET €	31/12/2008 NET €
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.11.1	91 180 712	92 406 788
Production stockée		- 539 670	- 329 146
PRODUCTION		90 641 042	92 077 642
Autres produits de l'activité		90 829	29 687
Achats consommés		- 24 867 792	- 29 744 293
Charges de Personnel	18	- 44 004 391	- 40 837 625
Charges externes		- 12 272 464	- 10 492 554
Impôts et taxes		- 1 923 348	- 1 717 425
EBITDA		7 663 876	9 315 432
Dotations nettes aux amortissements		- 1 289 612	- 1 259 635
Dotations nettes aux provisions		- 19 784	- 387 035
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2.11.2	6 354 480	7 668 762
Autres produits opérationnels	2.11.3-19	1 512 998	20 264
Autres charges opérationnelles	2.11.3-19	- 973 155	- 56 552
RESULTAT OPERATIONNEL		6 894 323	7 632 474
Produit de trésorerie (a)		129 762	145 189
Coût de l'endettement financier brut (b)		- 271 496	- 348 483
<i>Coût de l'endettement financier net (c) : (b) - (a)</i>		- 141 734	- 203 294
<i>Autres produits financiers (d)</i>		116 641	186 921
<i>Autres charges financières (e)</i>		- 78 477	- 323 824
RESULTAT FINANCIER (c) + (d) + (e)	20	- 103 570	- 340 197
Charge d'impôt	21	- 2 250 959	- 2 487 382
RESULTAT NET		4 539 794	4 804 895
RESULTAT/ ACTION (€)	2.11.4 -22	2,29	2,43
RESULTAT DILUE/ACTION (€)	2.11.4 -22	2,29	2,43

Etat du résultat et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET	4 539 794	4 804 895
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 87 717	- 19 200
Impôt sur gains (pertes) actuariels	29 239	6 393
RESULTAT GLOBAL	4 481 316	4 792 088

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Résultat consolidé	Total
Soldes au 31 décembre 2007	1 986 574	19 719 940	26 474	4 052 946	25 785 934
Acquisition titres d'auto-détention		- 226 831			- 226 831
Résultat de l'exercice précédent		4 052 946		- 4 052 946	0
Dividendes		- 3 067 426			- 3 067 426
Résultat de l'exercice				4 804 895	4 804 895
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			- 12 807 (1)		- 12 807
Soldes au 31 décembre 2008	1 986 574	20 478 629	13 667	4 804 895	27 283 765
Variation achat / vente titres d'auto-détention		181 399			181 399
Plus values nettes sur cessions titres d'auto-détention		79 877			79 877
Résultat de l'exercice précédent		4 804 895		- 4 804 895	0
Dividendes		- 2 253 363			- 2 253 363
Résultat de l'exercice				4 539 794	4 539 794
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			- 58 478 (1)		- 58 478
Soldes au 31 décembre 2009	1 986 574	23 291 437	- 44 811	4 539 794	29 772 994

(1)

(en euros)	31.12.2009	31.12.2008
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 87 717	- 19 200
Impot sur gains (pertes) actuariels	29 239	6 393
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	- 58 478	- 12 807



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat avant IS	6 790 753	7 187 691
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	1 151 255	1 656 880
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	- 2 250 959	- 2 487 382
- Plus / + Moins-values de cession, nettes d'impôt	871 153	45 768
Marge brute d'autofinancement	6 562 202	6 402 957
Variation des stocks et en-cours	1 502 662	70 134
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	3 313 365	- 2 469 795
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	- 3 540 655	- 1 163 486
Variation des dettes hors exploitation	- 57 842	- 5 955
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 217 530	- 1 242 130
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 779 732	5 160 827
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 1 096 590	- 975 549
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	43 364	11 166
Incidence variation de périmètre		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 053 226	- 964 383
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 253 363	- 3 067 426
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Cession actions propres	766 884	
Rachat des titres	- 465 517	- 226 831
Souscription d'emprunts	750 000	129 000
Remboursement d'emprunts	- 1 537 294	- 1 555 448
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 2 739 290	- 4 720 705
Variations de trésorerie	3 987 216	- 524 261
Trésorerie d'ouverture (1)	10 726 913	11 251 174
Trésorerie de clôture (1)	14 714 129	10 726 913

(1) Non compris les titres détenus en auto-détention pour

45 432

226 831

Notes aux états financiers consolidés

La présente note aux états financiers fait partie intégrante des états financiers consolidés du 31 décembre 2009, arrêtés par le Directoire du 30 mars 2010.

Présentation de l'entreprise

Gérard Perrier Industrie, société mère du groupe, est une société de droit français constituée en 1988, dont le siège social est situé 20, rue Lionel Terray à Genas.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

1.- Faits particuliers de l'exercice

- Une fusion absorption par transmission universelle de patrimoine, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 a été réalisée entre la SAS ARDATEM et la SAS MADITECH entraînant la disparition de cette dernière et une augmentation de capital chez la SAS ARDATEM de 109.250 Euros.
- Par décision de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2009, une augmentation de capital, à hauteur de 1.236.520 Euros, par incorporation de réserves a été effectuée dans les comptes de la SAS ARDATEM.
- En décembre, le siège social de Gérard Perrier Industrie ainsi que l'agence Soteb « Lyon » ont été détruits par un incendie. Ceci s'est traduit à l'actif par la sortie du bâtiment ainsi que de l'ensemble des biens détruits par ce sinistre. Ce sinistre s'est traduit dans les comptes par une autre charge opérationnelle, correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations détruites, et par un autre produit opérationnel estimé. Aucun rapport d'expertise n'existe à la date d'arrêtés des comptes. De ce fait, nous avons procédé à une estimation des bâtiments sur la base d'un rapport d'arance et du matériel en fonction des valeurs de rachat.

2.- Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

2.1- Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par les normes IFRS applicables et adoptées par l'Union Européenne. En particulier, hors les cas de nouvelles normes, amendements ou interprétations, les principes suivants ont été adoptés :

- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Continuité de l'exploitation,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative

2.2- Nouvelles normes, amendements et interprétations.

Le groupe Gérard Perrier Industrie applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IFRS 8 : norme d'information sectorielle (« management approach ») qui remplace IAS 14,
- IAS 1 révisée : présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »),
- IAS 23 révisée : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charge pour les actifs qualifiés,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations,
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : amendements relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation,
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 : amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée,
- Amendement IAS 39 : reclassement des actifs financiers, date d'application et transition,
- Amendement IFRS 7 : amendement relatif à l'amélioration des informations communiquées au titre des instruments financiers,
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : amendements relatifs aux dérivés incorporés,



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1er janvier 2009 (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- IFRIC 11 : plans d'options au sein d'un groupe,
- IFRIC 13 : programmes de fidélité clients,
- IFRIC 14 : écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions.

Seule l'entrée en vigueur d'IFRS 8 et d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du groupe étant précisé que ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe :

- La norme IFRS 8 requiert la présentation d'informations sur les secteurs opérationnels du groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques). Le groupe a déterminé que les secteurs opérationnels étaient les mêmes que les secteurs précédemment identifiés dans le cadre de la norme IAS 14. Cette absence d'incidence de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du groupe est cohérente avec la très forte imbrication des reportings comptables et opérationnels qui se déclinent notamment au travers d'un outil de reporting et de principes comptables uniques.
- La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon optionnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état présentant le « résultat global » du groupe (« Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers, et ce pour les états financiers complets (par opposition à des comptes consolidés résumés).

Au 31 décembre 2009, le groupe n'a pas retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers. Le groupe présente par contre désormais un « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

- Le groupe n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences des autres textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2009, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe (IAS 24 révisée et IFRS 9), soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- IFRS 1 révisée : révision de la structure de la norme IFRS 1,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- Amendements IAS 39 : amendements relatifs aux éléments éligibles à la couverture,
- Amendement IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1er juillet 2009 (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées,
- IFRS 9 : norme sur les instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- Amendements IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.3- Estimations et hypothèses de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des chantiers en cours à la clôture (estimations à fin d'affaires).

2.4- Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle, et dont la contribution aux capitaux propres et au résultat d'ensemble n'est pas significative, ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions,...) sont éliminées.

2.5- Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Les métiers (Installations / Maintenance, Fabrication, Energie) ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Le goodwill comptabilisé correspond ainsi à l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs. Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués

à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.7. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

2.6- Actifs non courants

2.6.1- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition, il s'agit pour l'essentiel de :

- logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans,
- clientèle acquise.

2.6.2- Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les constructions, sont enregistrées en suivant l'approche par composants selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures : durée d'amortissement fixée à 25 ans,
- Agencements, équipements intérieurs : durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

- Constructions:.....15 à 25 ans
- Installations techniques, matériel et outillage:.....5-7 ans
- Agencements et installations :.....10 ans
- Matériel de transport :4-5 ans
- Matériel de bureau informatique :3-5 ans
- Mobilier :.....8-10 ans

2.6.3- Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

2.6.4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

2.7- Suivi de la valeur des actifs immobilisés (y compris Goodwill)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, lors de la clôture annuelle. Les tests sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

La méthode des cash-flow futurs actualisés, retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par la direction du Groupe.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypo-

thèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du WACC qui s'élève à 9,5 % pour 2009 (taux fourni par notre animateur de marché).

- Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT.
- La valeur terminale est calculée par capitalisation du flux de la cinquième année au taux de 9,5 % (WACC) puis par actualisation sur la base de ce même taux.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des investissements de renouvellement et non de ceux de croissance.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisés).

2.8- Actifs courants

2.8.1 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Stocks de matières premières : le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Stocks de produits intermédiaires : le coût des produits intermédiaires englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

En cours de production : les en cours de production englobent le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque d'obsolescence est identifié.

2.8.2 - Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients dont les échéances sont généralement comprises entre 60 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

2.8.3 - Actifs financiers courants

Il s'agit des obligations à taux fixes (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance), du portefeuille de placements (actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat) et du portefeuille de placements structurés à capital garanti (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance).

Selon IAS 39, un actif financier évalué à la juste valeur est un actif détenu à des fins de transactions.

Selon IAS 39, un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est un actif financier non dérivé à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que la société a la volonté de conserver jusqu'à l'échéance.

2.8.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM de trésorerie, OPCVM équilibré) et les titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture.

2.9 - Passifs non courants :

Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : Turn Over Moyen (issu de statistiques par âge),
- Coefficient de survie : table INSEE 2008,
- Coefficient d'actualisation : 4.50 % contre 4.76 % en 2008

- Coefficient de revalorisation des salaires : 2.50 % identique à celui de 2008

- Taux de charges sociales : 45 % identique à celui de 2008.

La société ayant opté à compter de 2007 pour l'amendement à l'IAS 19 publié en décembre 2004, les variations de provision relatives aux écarts actuariels sont comptabilisées directement en capitaux propres.

2.10 - Passifs courants et non courants

2.10.1- Passifs financiers (courant et non courant)

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers non courants comprennent la fraction à plus d'un an :

- des emprunts
- des autres passifs.

Les passifs financiers courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts ;
- les découverts bancaires ;
- les passifs courants (les dettes fournisseurs ayant un caractère à court terme, leur valeur comptable coïncide avec leur valeur de marché) ;
- la part à moins d'un an des autres passifs.

2.10.2 - Provisions et passifs éventuels (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges, les contentieux et la provision pour garantie accordée aux clients. Les litiges et contentieux concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'homme), les litiges avec les administrations (fiscal, urssaf).

Pour les litiges clients et prud'hommiaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés, ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

2.11- Compte de résultat

2.11.1 - Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18.



Les produits des activités ordinaires se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires en application de l'IAS 18 est le suivant :

- Ventes de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.
- Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat, une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

2.11.2 - Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels non courants ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.11.3 - Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels
- les coûts nets liés à des restructurations significatives.

2.11.4 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Aucun instrument dilutif n'est à ce jour en vigueur.

2.12 - Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sur les secteurs opérationnels présentée dans la note 4 de l'annexe est établie sur la base des systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

En conséquence, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le groupe pour ses états financiers consolidés.

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les secteurs sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

L'information sur les secteurs opérationnels est organisée par pôle d'activité. Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en trois pôles principaux :

- Le pôle installation / maintenance qui regroupe les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Le pôle fabrication qui regroupe les activités de conception et de fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.
- Le pôle énergie qui regroupe les prestations de services destinées au secteur de l'énergie et notamment du nucléaire.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.- Liste des sociétés consolidées.

3.1- Périmètre

Sociétés	Siren	Nationalité	Capital détenu 2009 %	Capital détenu 2008 %
SAS Soteb	546 720 079	Française	100,00	100,00
SARL Soteb National Elektro	337 505 259	Française	100,00	100,00
SAS Geral	547 020 040	Française	100,00	100,00
SCI Rothone	318 502 341	Française	100,00	100,00
SARL Gebat	313 642 415	Française	100,00	100,00
SAS Ardatem	339 809 527	Française	100,00	100,00
SARL Seirel	333 336 485	Française	100,00	100,00
SAS Maditech	351 203 922	Française	100,00	100,00

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.
Les pourcentages de contrôle et d'intérêts des sociétés sont de 100 %.

3.2 – Complément d'information sur la variation de périmètre

3.2.1 - Transmission universelle de patrimoine SAS ARDATEM / SAS MADITECH

Une fusion absorption par transmission universelle de patrimoine, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 a été réalisée entre la SAS ARDATEM et la SAS MADITECH entraînant la disparition de cette dernière.

4.- Secteurs opérationnels.

L'information sur les secteurs opérationnels, communiquée ci-après, est construite sur la base des mêmes principes que ceux appliqués en 2008, car le groupe considère que cette approche est conforme à l'application de la norme IFRS 8.

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2009 :



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

31/12/2009	Branche Installation/Maintenance	Branche Fabrication	Branche Energie	Holding	Intra-groupe et Eliminations	Total
Compte résultat						
Chiffre d'affaires	43 331 053	30 745 570	20 199 288	5 662 470		99 938 381
<i>dont exportations</i>	1 150 472	7 954 619	0	0		9 105 091
Dont intra-groupe	- 246 308	- 2 833 606	- 15 285	- 5 662 470		- 8 757 669
Chiffre d'affaires net	43 084 745	27 911 964	20 184 003	0		91 180 712
Dotations aux amortissements	374 981	761 715	71 448	81 468		1 289 612
Résultat opérationnel	3 201 603	1 226 256	1 139 624	1 886 410	- 559 570	6 894 323
Bilan						
Valeur globale des actifs	27 648 557	28 923 700	11 460 429	8 847 622	- 11 133 946	65 746 362
<i>dont immobilisations</i>	6 556 897	11 486 717	614 900	2 428 559	- 11 902 910	9 184 163
<i>dont clients</i>	15 544 648	8 967 148	8 982 142	1 558 263	- 3 352 116	31 700 085
Valeur globale des passifs	- 27 648 557	- 28 923 700	- 11 460 429	- 8 847 622	11 133 946	- 65 746 362
<i>dont fournisseurs</i>	- 5 721 429	- 4 107 364	- 1 465 448	- 780 823	2 819 344	- 9 255 720
Investissements Financiers	0	0	0	0	0	0
Investissements Autres	357 621	96 460	449 282	193 228		1 096 591

Le tableau ci après présente les données au 31 décembre 2008 :

31/12/2008	Branche Installation/Maintenance	Branche Fabrication	Branche Energie	Holding	Intra-groupe et Eliminations	Total
Compte résultat						
Chiffre d'affaires	40 984 671	39 555 879	14 122 929	5 777 415		100 440 894
<i>dont exportations</i>	1 270 679	2 703 371	0			3 974 050
Dont intra-groupe	- 94 881	- 2 077 646	- 94 164	- 5 767 415		- 8 034 106
Chiffre d'affaires net	40 889 790	37 478 233	14 028 765	10 000		92 406 788
Dotations aux amortissements	380 736	742 772	48 435	87 692		1 259 635
Résultat opérationnel	3 337 179	2 245 846	978 823	1 844 584	- 773 958	7 632 474
Bilan						
Valeur globale des actifs	29 960 148	32 098 238	8 590 595	8 854 441	- 11 848 810	67 654 612
<i>dont immobilisations</i>	7 403 394	12 097 894	237 039	2 396 102	- 11 853 109	10 281 320
<i>dont clients</i>	16 274 606	13 810 529	7 473 360	1 273 398	- 2 749 415	36 082 478
Valeur globale des passifs	- 29 960 148	- 32 098 238	- 8 590 595	- 8 854 441	11 848 810	- 67 654 612
<i>dont fournisseurs</i>	- 6 915 978	- 6 573 880	- 1 743 191	- 614 081	2 326 310	- 13 520 820
Investissements Financiers	54 500	0	0	0	- 54 500	0
Investissements Autres	249 045	487 953	187 843	50 707		975 548

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.- Goodwill.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
Ecarts d'acquisition	4 243 946			4 243 946
Total	4 243 946	0	0	4 243 946

Le coût d'acquisition des titres des pôles installation/maintenance, fabrication et énergie (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 4.243.946 € qui se décompose comme suit :

Pôle Installation / Maintenance	1 392 516
Pôle Fabrication	143 497
Pôle Energie	2 694 812
Autres	13 121
	<u>4 243 946</u>

Sur la base des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2009, décrits note 2.7, aucune perte de valeur n'est à constater. La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions du test de dépréciation.

6.- Immobilisations corporelles.

Valeurs brutes (en euros)	Au 31 / 12 / 2008	Acquisitions	Diminutions (1)	Au 31 / 12 / 2009
Terrains et agencements	1 312 182	165 558		1 477 740
Constructions	11 861 671	271 373	- 1 435 787	10 697 257
Installations techniques Matériels et outillages	2 973 353	177 568	- 197 566	2 953 355
Agencements et installations Matériel de transport	1 621 711	44 673	- 86 651	1 579 733
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	333 528	95 945	- 78 446	351 027
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	2 000 535	196 317	- 649 818	1 547 034
Immobilisations en cours	84 825	98 273	- 84 825	98 273
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0			0
Total	20 187 805	1 049 707	- 2 533 093	18 704 419

(1) : les diminutions sont composées principalement (2.151 K€) par la sortie des immobilisations détruites par le sinistre qui a touché Gérard Perrier Industrie et l'agence Soteb « Lyon ».



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Amortissements (en euros)	Au 31 / 12 / 2008	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice (1)	Au 31 / 12 / 2009
Terrains et agencements	1 16 323	23 952		140 275
Constructions	4 904 085	592 677	- 675 779	4 820 983
Installations techniques Matériels et outillages	2 223 349	270 861	- 169 945	2 324 265
Agencements et installations	1 156 668	87 205	- 56 528	1 187 345
Matériel de transport	166 481	41 214	- 37 015	170 680
Matériel de bureau, Informatique et Mobilier	1 682 724	174 062	- 597 846	1 258 940
Total	10 249 630	1 189 971	- 1 537 113	9 902 488

(1) : les diminutions sont composées principalement (1.290 K€) par la sortie des immobilisations détruites par le sinistre qui a touché Gérard Perrier Industrie et l'agence Soteb « Lyon ».

7.- Impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12.

	31 décembre 2008	Variation de l'exercice		31 décembre 2009
		Résultat	Capitaux propres	
Impôts différés actifs	709 761	- 13 913	29 240	725 088
Impôts différés passifs	- 327 002	15 098		- 311 904
Impôts différés nets	382 759	1 185	29 240	413 184

Les impôts différés actifs proviennent principalement des indemnités de fin de carrière ainsi que des différences temporaires. Les impôts différés passifs proviennent principalement de la réévaluation du bâtiment de Seirel.

8.- Stocks.

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Stocks matières	1 576 282	2 498 763
Produits intermédiaires	462 809	771 272
En cours de production	316 764	588 485
Total	2 355 855	3 858 520

Outre les dépréciations directes pratiquées usuellement dans nos comptes, et de caractères non significatifs, nous avons été amenés à procéder au 31 décembre 2009, à une dépréciation directe complémentaire de 52 000 €.

Cette dernière s'explique par les incertitudes qui demeurent pour l'année 2010 sur le niveau de commande de quelques clients de notre UGT fabrication. Les montants retenus au bilan sont par conséquent des montants nets de dépréciation.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

9.- Clients et comptes rattachés.

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances commerciales	23 922 572	31 069 268
Provision pour dépréciation	- 138 992	- 25 128
Factures à établir	7 916 509	5 038 338
Total	31 700 089	36 082 478

Antériorité des créances clients et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/09	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et comptes rattachés	31 700 089	28 524 388	3 175 701	2 492 347	355 673	294 511	- 6 659	39 829

Dans la mesure, où la quasi-totalité de nos clients fait l'objet d'une couverture d'assurance crédit et au vu de l'historique en notre possession, il n'existe aucun risque significatif de non paiement sur les créances.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif. Enfin, le délai de règlement moyen des créances clients est de 63 jours.

10.- Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fournisseurs débiteurs	31 335	39 856
Salariés	168 201	82 094
Etat - impôt	1 130 493	1 409 841
Autres débiteurs	1 241 267(1)	14 517
Ch. Constatées d'avance	251 800	205 366
Total	2 823 096	1 751 674

(1) : dont 1.200.000 € correspondant à la provision pour indemnités à recevoir sur sinistre.

Antériorité des autres actifs courants nets non dépréciés

	Net au 31/12/09	CCA	Total créances non échues	Total créances échues
Autres actifs courants				
Salariés	168 201		168 201	
Etat - impôt	1 130 493		1 130 493	
Frs. débiteurs	31 335		31 335	
Ch. Constatées d'avance	251 800	251 800		
Divers	1 241 267		1 241 267	
Total autres actifs courants	2 823 096	251 800	2 571 296	0



11.- Actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie

	31 décembre 2009			31 décembre 2008
	brut	provision	net	
Obligation à taux fixe			-	150 886
Portefeuille de placements			-	604 935
Portefeuille de placements structurés à capital garanti			-	500 000
Total actifs financiers courants	-	-	-	1 255 821
Banques et liquidités	4 568 874		4 568 874	1 799 710
Dépôt à terme, SICAV de trésorerie et assimilées (monétaire régulier, CDN)	10 145 255		10 145 255	7 671 382
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	14 714 129	-	14 714 129	9 471 092
Total liquidités et placements	14 714 129	-	14 714 129	10 726 913

La décomposition des titres composant les liquidités et les placements est la suivante :

Décomposition	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Liquidités	31.05 %	16,43%
OPCVM de trésorerie et placement à capital garanti	68.95 %	75,66%
Obligations à taux fixes		1,37%
Actions		6,54%
	100%	100%

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

12.- Capital social.

Le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2009 est de 1.986.574 €.

Il est constitué de 1.986.574 actions de 1 euro de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions	Montant en euros	
		Capital	Prime d'émission
31 décembre 2007	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2008	1 986 574	1 986 574	877 667
31 décembre 2009	1 986 574	1 986 574	877 667

Options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2009, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

Principaux actionnaires :

- SFGP (Société Financière Gérard Perrier).....: 56,64 %
- Banque de Vizille.....: 5,03 %
- Auto-détention (contrat de liquidité).....: 0,01 %
- Public.....: 38,32 %



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

13.- Dettes financières.

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit.

	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d' 1 an
Emprunts établissements financiers	4 091 828	620 155	1 587 762
<i>Dont à taux fixe</i>	<i>4 056 262</i>	<i>620 155</i>	<i>1 535 706</i>
<i>Dont à taux variable</i>	<i>35 566</i>		<i>52 056</i>
Emprunts divers			38 469
Total	4 091 828	620 155	1 626 231

Au vu du montant des emprunts à taux variables, les risques de taux est jugé non significatif par le groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun covenant sur les emprunts.

14.- Engagements Sociaux.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2008	Dotation de l'exercice	Ecart Actuariel	Reprise	Montant au 31 / 12 / 2009
Indemnités de départ à la retraite	1 254 683	101 460	87 717	- 80 771	1 363 089
Total	1 254 683	101 460	87 717	- 80 771	1 363 089

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du groupe de régime d'avantages au personnel à cotisations définies.

15.- Provision pour autres passifs non courant.

(en euros)	Montant au 31 / 12 / 2008	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31 / 12 / 2009
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour garantie :						
- Installations automatismes de sécurité / remontées mécaniques	55 836			- 11 490		44 346
- Produit électronique de série	81 226			- 27 576		53 650
Contrôles fiscaux en cours	191 066	34 101			- 191 066	34 101
Litiges clients	113 241	87 000			- 113 241	87 000
Litiges personnel	215 758	134 145		- 70 920	- 1 500	277 483
Provisions pour impôt		112 579				112 579
Total	657 128	367 825	0	- 109 986	- 305 807	609 160



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Contrôles fiscaux en cours : la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003, 2004. L'ensemble des chefs de redressement a été contesté. L'administration fiscale a abandonné les poursuites sur la majeure partie des chefs de redressement. Son action est donc éteinte sur cette partie, ce qui conduit le groupe à reprendre la provision de 191.066 €. Cependant, une provision de 34.101 euros est comptabilisée au 31 décembre 2009 pour couvrir la totalité du risque restant.

Autres informations :

- Notre filiale Geral a fait l'objet d'une assignation devant le tribunal suite à un litige avec un client. L'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon du 30 octobre 2008 déboute notre client de toutes ses demandes. Ce dernier a fait un pourvoi en cassation qui s'est soldé par une décision de refus d'admission. Cette affaire est donc définitivement terminée.

- Notre filiale Soteb a fait l'objet d'une action en justice de la part d'un concurrent. Une ordonnance de référé, du 13 août 2007, rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Lyon, confirmé par l'arrêt du 13 janvier 2009 de la Cour d'Appel de Lyon, déboute la partie adverse de l'intégralité de ses demandes. Sur la base de ces ordonnances et de nos propres conclusions, la direction, sereine, a pris la décision de ne rien provisionner au titre de cette affaire.

16.- Fournisseurs et comptes rattachés.

Antériorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/09	Total dettes non échues	Total dettes échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	9 255 720	8 707 922	547 798	216 182	148 879	103 926	1 123	77 688

Les dettes échues non réglés correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités avec les fournisseurs. Le délai règlement fournisseurs moyen est de 65 jours

17.- Autres passifs courants.

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Personnel, organismes sociaux, Etat	15 489 030	14 327 414
Autres dettes non financières courantes	74 078	104 116
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	2 532 173	3 026 373
Total	18 095 281	17 457 903



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

18.- Charges de personnel.

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	26 007 475	22 854 085
Charges sociales	11 283 140	9 860 353
Participation légale des salariés	553 570	635 275
Salaires des intérimaires	6 139 517	7 332 848
Provision IDR	20 689	155 064
Total	44 004 391	40 837 625

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit par catégorie :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	160	20.38%	164	22.84%
Etam	474	60.38%	434	60.45%
Cadres	151	19.24%	120	16.71%
Total	785	100%	718	100%

19.- Autres produits et charges opérationnels.

Ils se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits de cession d'immobilisations corporelles	43 363	8 885
Indemnités recus pour litiges	28 649	5 196
Provision indemnités à recevoir sur sinistre	1 200 000	
Produits divers	49 920	6 183
Reprise provisions contrôle fiscal	191 066	
Total autres produits opérationnels	1 512 998	20 264
VNC immobilisations corporelles	- 914 516	- 32 269
Charges exceptionnelles diverses	- 5 094	- 24 283
Indemnités versés pour litiges	- 19 444	
Dotations provisions contrôle fiscal	- 34 101	
Total autres charges opérationnelles	- 973 155	- 56 552
Total	539 843	- 36 288



20.- Produits et charges financiers.

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Revenus des équivalents de trésorerie	90 000	116 449
PV latentes sur instruments de trésorerie	632	668
Produits nets sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et sur équivalent de trésorerie	88 883	185 562
Variations des PV Latentes sur instruments de trésorerie	- 45 624	- 77 219
Charges nettes sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions	- 4 129	- 80 271
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie net</i>	<i>129 762</i>	<i>145 189</i>
Intérêts des emprunts	- 265 701	- 311 629
Intérêts des dettes financières	- 5 795	- 36 854
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>- 271 496</i>	<i>- 348 483</i>
<i>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>	<i>- 141 734</i>	<i>- 203 294</i>
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions		2 389
Différences positives de change	116 641	184 532
<i>Autres produits financiers</i>	<i>116 641</i>	<i>186 921</i>
Différences négatives de change	- 78 200	- 73 095
Escomptes	- 277	- 6 310
Mali de fusion		- 15 866
Variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions		- 228 553
<i>Autres charges financières</i>	<i>- 78 477</i>	<i>- 323 824</i>
<i>RESULTAT FINANCIER</i>	<i>- 103 570</i>	<i>- 340 197</i>

La variation de la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transactions en 2009 (+ 228.553 €) est incluse dans les charges nettes sur cessions d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

21.- Charge d'impôt sur le résultat.

(en euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	2 192 444	2 216 895
Contribution sociale 3,3 %	48 227	1 370
Crédit d'impôt	- 101 109	- 101 109
Total I.S.	2 139 562	2 117 156
Retraitement consolidation impôt différé	- 1 180	- 1 180
Provision pour impôt	112 577	112 577
Total I.S. Consolidé	2 250 959	2 228 553

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont constituées des entreprises suivantes :

- SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- SAS Soteb,
- SAS Geral,
- SARL Soteb National Elektro,
- SARL Gebat,
- SAS Ardatem,
- SAS Seirel,

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

22.- Résultat par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net consolidé	4 539 794	4 804 895
Nombre d'actions à l'ouverture	1 986 574	1 986 574
Actions en auto-détention	1 980	10 928
Nombre moyen d'actions	1 984 594	1 975 646
Résultat de base par action	2.29	2,43
Résultat dilué par action	2.29	2,43

23.- Dividende par action.

		Par action	Total
Dividende versé au titre de 2005 (AG 08/06/06)	(1)	1.35	2 616 300
Dividende versé au titre de 2006 (AG du 21/06/07)		1,51	2 999 727
Dividende versé au titre de 2007 (AG du 11/06/08)		1,55	3 079 190
Dividende versé au titre de 2008 (AG du 04/06/09)		1.15	2 284 560
Dividende proposé pour approbation à l'AG de juin 2010		1.15	2 284 560

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2, le 30 juin 2006



24.- Transactions avec les parties liées.

- Les transactions entre le groupe Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Directoire et du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.
- Avantages accordés aux dirigeants : conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux (Président du Conseil de surveillance, Président et Vice Président du Directoire), les cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe.

	2009	2008
Nombre de personnes concernées (équivalent temps plein)	13	12
Rémunérations directes	2 388 448	2 217 884
Indemnité de départ en retraite	186 106	187 456
Avantages en actions	-	-
Total	2 574 554	2 405 340
Jetons de présence alloués aux membres du directoire et du conseil de surveillance non dirigeants	9 000	10 000

- Rémunérations directes : elles s'élèvent à 2.388.448 € dont 1.790.558 € de rémunération de base et 597.890 € de rémunération variable payée en 2010 et liée aux performances réalisées en 2009.
- Avantages en actions : il n'y a pas eu de titres Gérard Perrier Industrie attribués en 2009.

25.- Autres informations.

Engagement Hors Bilan

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements reçus		
Cautions diverses	150 000	300 000
Total	150 000	300 000
Engagements donnés		
Nantissement, hypothèque	1 830 289	2 505 490
Cautions sur marchés	1 439 918	1 677 249
Cautions diverses au profit des filiales	3 711 219	4 435 780
Total	6 981 426	8 618 519

Droit individuel à la formation (DIF)

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, est de 53.816 heures. Au cours de l'exercice 2009, 65 heures ont été utilisées.

26.- Evénements postérieurs à la clôture du bilan.

Au jour du conseil de surveillance, aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.



ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2009

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
Immobilisations incorporelles				
Concessions Brevets et droits similaires	348 963	304 534	44 429	28 844
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	477 993	364 870	113 123	78 267
Immobilisations en cours	5 522		5 522	
Immobilisations financières				
Participations	2 493 956	301 303	2 192 653	2 215 684
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 591		10 591	1 098
ACTIF IMMOBILISÉ	3 398 005	970 707	2 427 298	2 384 873
Clients et comptes rattachés	1 542 253		1 542 253	1 273 399
Autres créances	407 377		407 377	1 020 647
Valeurs mobilières de placement	4 051 533		4 051 533	3 796 485
<i>dont actions propres</i>	<i>45 432</i>		<i>45 432</i>	<i>226 831</i>
Disponibilités	229 791		229 791	83 617
Charges constatées d'avance	38 201		38 201	37 983
ACTIF CIRCULANT	6 269 155		6 269 155	6 212 131
TOTAL DE L'ACTIF	9 667 160	970 707	8 696 453	8 597 004



ÉTATS FINANCIERS SOCIÉTÉ MÈRE

BILAN au 31 décembre 2009

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
	€	€
Capital	1 986 574	1 986 574
Primes d'émission	877 667	877 667
Réserves		
- réserve légale	198 657	198 657
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	642 706	47 811
Résultat de l'exercice	2 350 809	2 848 258
CAPITAUX PROPRES	6 984 980	6 887 534
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 601	191 066
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	390	19 568
Emprunts et dettes financières divers	235 545	270 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	777 800	610 581
Dettes fiscales et sociales	650 137	617 897
Autres dettes		
DETTES	1 663 872	1 518 404
TOTAL DU PASSIF	8 696 453	8 597 004



COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2009

	2009	%	2008	%
	NET €		NET €	
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 309 490	100,00	5 414 434	100,00
Autres charges externes	- 1 856 592	- 34,97	- 1 915 535	- 35,38
VALEUR AJOUTÉE	3 452 898	65,03	3 498 899	64,62
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	- 95 697	- 1,80	- 95 653	- 1,77
Salaires et traitements	- 1 369 282	- 25,79	- 1 122 017	- 20,72
Charges sociales	- 421 164	- 7,93	- 379 103	- 7,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 566 755	29,51	1 902 126	35,13
+ Reprises amortissements et provisions	244 697	4,61	246 470	4,55
+ Autres produits de gestion courante	653	0,01	3 611	0,07
- Dotation aux amortissements et provisions	- 77 725	- 1,46	- 83 901	- 1,55
- Autres charges de gestion courante	- 9 058	- 0,17	- 19 671	- 0,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 725 322	32,50	2 048 635	37,84
+ Produits financiers	1 227 490	23,12	1 743 286	32,20
+ Charges financières	- 24 593	- 0,46	- 19 992	- 0,37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 928 219	55,15	3 771 929	69,66
+ Produits exceptionnels	269 066		1 935	
- Charges exceptionnelles	- 82 852		- 192 182	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	186 214		- 190 247	
Impôts sur les bénéfices	- 763 624	- 14,38	- 733 424	- 13,55
RESULTAT NET COMPTABLE	2 350 809	44,28	2 848 258	52,60



TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net avant IS	3 127 933	3 581 682
<i>1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements et provisions	134 857	274 967
Reprise sur amortissements et provisions	- 191 066	- 80 772
Impôt sur les sociétés	- 763 624	- 733 424
- Plus / + Moins-values de cession, nettes d'impôt	22 751	253
Marge brute d'autofinancement	2 330 851	3 042 706
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	344 197	- 69 788
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	199 458	- 891 288
Variation des dettes hors exploitation	- 53 991	270 847
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	489 664	- 690 229
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 820 515	2 352 477
<i>2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	- 191 931	- 63 442
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	26 000	795
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 165 931	- 62 647
<i>3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>		
Dividendes versés	- 2 253 363	- 3 067 426
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Cession actions propres	646 917	
Rachat des titres	- 465 517	- 226 831
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 2 071 963	- 3 294 257
Variations de trésorerie	582 621	- 1 004 427
Trésorerie d'ouverture (1)	3 653 271	4 657 698
Trésorerie de clôture (1)	4 235 892	3 653 271

(1) Non compris les titres détenus en auto-détention pour

45 232

226 831



PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

(en euros)		
<i>Origine</i>		
Report à nouveau antérieur	642 706	
Résultat de l'exercice	2 350 809	
<i>Affectations</i>		
Réserve légale		
Dividende courant		2 284 560
Report à nouveau		708 955
Total	2 993 515	2 993 515

Les dividendes versés en 2010 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2009) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

Exercice	Dividende net (euro)
2004 (1)	1,00
2005 (1)	1,35
2006 (1)	1,51
2007	1,55
2008	1,15
2009 (p)	1,15

(p) proposé à la prochaine AG des actionnaires le 10 juin 2010

(1) après prise en compte de la division du nominal par 2 le 30 juin 2006



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2009

1.- Faits particuliers de l'exercice

En décembre, le siège social de Gérard Perrier Industrie ainsi que l'agence Soteb « Lyon » ont été détruits par un incendie. Ceci s'est traduit à l'actif par la sortie du bâtiment ainsi que de l'ensemble des biens détruits par ce sinistre. Ce sinistre s'est traduit dans les comptes par une autre charge opérationnelle, correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations détruites, et par un autre produit opérationnel estimé. Aucun rapport d'expertise n'existe à la date d'arrêté des comptes. De ce fait, nous avons procédé à une estimation des bâtiments sur la base d'un rapport d'assurance et du matériel en fonction des valeurs de rachat.

2.- Règles et méthodes comptables.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France avec notamment l'application, pour les informations significatives, des règlements suivants :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.
- Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

- Logiciels :3 ans
- Matériel et outillage industriel :5 ans
- Agencements et installations générales :10 ans
- Matériel de transport :4-5 ans
- Matériel de bureau informatique :3-5 ans
- Mobilier :8-10 ans

- Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient.

- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

3.- Notes relatives à certains postes.

3.1- Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2009
Fonds de commerce	60 980			60 980
Logiciels	308 911	40 051		348 962
Total	369 891	40 051	0	409 942

Amortissements / Dépréciation (en euros)	Au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2009
Logiciels	280 067	24 467	0	304 534
Total	280 067	24 467	0	304 534



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2009

3.2 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Diminutions (1)	Au 31/12/2009
Agencements et installations	227 430		- 35 299	192 131
Matériels de transport	35 000	95 945	- 56 207	74 738
Matériel de bureau, Informatique	134 971	40 920	- 35 751	140 140
Mobilier	292 499		- 221 515	70 984
Total	689 900	136 865	- 348 772	477 993

(1) : les diminutions sont composées principalement (287 K€) par la sortie des immobilisations détruites par le sinistre qui a touché Gérard Perrier Industrie.

Amortissements (en euros)	Au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice (1)	Au 31/12/2009
Agencements et installations	211 303	7 970	- 29 502	189 771
Matériels de transport	7 674	20 576	- 18 958	9 292
Matériel de bureau, Informatique	108 273	21 263	- 32 870	96 666
Mobilier	284 383	3 449	- 218 691	69 141
Total	611 633	53 258	- 300 021	364 870

(1) : les diminutions sont composées principalement (270 K€) par la sortie des immobilisations détruites par le sinistre qui a touché Gérard Perrier Industrie.

3.3 - Immobilisations Financières

Valeurs brutes (en euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2009
Titres de participations	2 493 956			2 493 956
Autres immo. financières	1 098	10 500	- 1 007	10 591
Total	2 495 054	10 500	- 1 007	2 504 547

Provision (en euros)	Au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2009
Provision pour dépréciation des titres Gebat	278 272	23 031		301 303.
Total	278 272	23 031	0	301 303

3.4 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances commerciales	1 418 916	1 271 177
Factures à établir	123 337	2 221
Total	1 542 253	1 273 398

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

3.5 - Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en euros)	31 / 12 / 2009	31 / 12 / 2008
Fournisseurs débiteurs	53	1 691
Salariés	1 100	8 270
Etat - Impôt	229 837	108 318
Autre débiteurs	176 387 (1)	902 368
Total	407 377	1 020 647

(1): dont 52 000 € correspondant à la provisions pour indemnités à recevoir sur sinistre.

3.6 - Valeurs mobilières de placement.

	Valeur historique au 31 / 12 / 09	Valeur d'inventaire au 31 / 12 / 09	Plus value latente au 31 / 12 / 09
Portefeuille des VMP (hors Actions propres)	4 006 101	4 007 352	1 251

	Valeur historique	Nombre d'actions
Actions propres au 31/12 /2008	226 831	10 928
Acquisitions de l'exercice	465 517	
Cessions de l'exercice	- 646 916	
Actions propres au 31/12 /2009	45 432	1 981

3.7 - Capitaux propres.

3.7.1- Capital social.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 986 574	1,00
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 986 574	1,00



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2009

3.7.2- Plan de stocks options.

Au 31 décembre 2009, il n'existe plus aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

3.7.3- Variation des capitaux propres.

Situation des capitaux propres d'ouverture	6 887 534
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	- 2 284 560
Bénéfice net comptable de l'exercice	2 350 743
Report à nouveau (1)	31 197
Situation des capitaux propres de clôture	6 984 914

(1) Les dividendes de l'exercice 2008 versés en 2009 et relatives aux actions propres, ont été imputés en report à nouveau par décision de l'assemblée des actionnaires du 4 juin 2009.

3.8- Provision pour risques et charges.

(en euros)	Montant au 31/12/2008	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2009
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Contrôles fiscaux en cours	191 066	34 101			-191 066	34 101
Provisions pour impôt		13 500				13 500
Total	191 066	47 601	0	0	-191 066	47 601

Contrôles fiscaux en cours : la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003, 2004. L'ensemble des chefs de redressement a été contesté. L'administration fiscale a abandonné les poursuites sur la majeure partie des chefs de redressement. Son action est donc éteinte sur cette partie, ce qui conduit le groupe à reprendre la provision de 191.066 €
Cependant, une provision de 34.101 euros est comptabilisée au 31 décembre 2009 pour couvrir la totalité du risque restant.

3.9- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

L'intégralité des dettes fournisseurs a une antériorité inférieure à 1 an.

3.10- Chiffre d'affaires.

Il est constitué des redevances de gestion perçues des filiales.

3.11- Produits et charges financiers.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Produits financiers</i>	<i>1 227 490</i>	<i>1 743 286</i>
Dividendes des filiales	1 000 000	1 500 000
QP profit SCI	3 918	2 254
Revenus de créances de participations	15 578	39 319
Produits sur VMP	62 489	89 706
Produits de cession VMP	145 505	109 268
Reprise provision titres de participation		2 739
<i>Charges financières</i>	<i>24 593</i>	<i>19 992</i>
Intérêts sur emprunts		
Intérêts des découverts	1 562	19 992
Dotation provision titres de participation	23 031	
Résultat financier	1 202 897	1 723 294

3.12- Impôt sur les bénéfices.

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 1997.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement. La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33 %	750 124	727 782
Contributions sociales 3,3 %		-
Provisions pour impôts	13 500	13 500
Total	763 624	741 282



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS Le 31 décembre 2009

3.13 - Rémunérations des organes de direction.

Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, les honoraires et indemnités assimilées ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	9 000
Organes de direction	1 151 913

3.14 - Effectifs.

	Personnel salarié 31/12 / 2009	Personnel salarié 31/12 / 2008	Personnel salarié 31/12 / 2007
Cadres	9	9	9
Employés	2	1	1
Total	11	10	10

3.16 - Liste des filiales.

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêt, avance	Chiffre d'affaires 2009	Dividendes versés	Résultat au 31/12 / 2009
SAS SOTEB	1 500 000	7 649 784	100.00	1 771 350	1 771 350	54 208	40 201 347	1 000 000	1 869 105
SAS GERAL	1 500 000	11 096 463	100.00	313 710	313 710	43 710	24 196 188	0	531 148
SARL GEBAT	50 000	31 362	100.00	382 664	81 361	0	352 980		- 23 028

3.15 - Autres informations.

3.15.1 - Secteurs distincts d'activité

La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

3.15.2 - Droit individuel à formation (DIF)

Les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à 859,50 heures au 31 décembre 2009, contre 748 heures au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice 2009, aucune heure de DIF n'a été utilisée.

3.15.3 - Appartenance à un groupe.

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 56,64% par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

3.15.4 - Indemnités de fin de carrière.

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 45.102 € au 31 décembre 2009.

3.15.5 - Honoraires de commissariat aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 8.463 € H.T.





RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 938 000
Nombre d'actions émises	1 986 574	1 986 574	1 986 574	(1) 1 986 574	969 000
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	24 287
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 309 490	5 414 435	4 494 636	3 981 371	3 446 758
Bénéfices avant impôts amortissements et provisions	3 035 193	3 665 583	3 436 307	3 063 072	2 548 122
Impôts sur les bénéfices	763 690	733 424	603 878	384 176	413 153
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 350 743	2 848 258	2 737 676	2 593 044	2 038 288
Montant des bénéfices distribués	(2) 2 284 560	2 284 560	3 079 190	2 999 727	2 616 300
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions amortissements et provisions	1,14	1,47	1,42	1,35	(3) 2,20
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,18	1,43	1,38	1,31	(3) 2,10
Dividende versé à chaque action	(2) 1,15	(2) 1,15	1,55	1,51	(3) 2,70
Personnel					
Nombre de salariés	11	10	10	7	6
Montant de la masse salariale	1 369 282	1 122 018	1 383 040	963 113	822 914
Cotisations sociales et avantages sociaux	421 164	379 103	493 671	368 640	296 542

(1) Division du nominal par 2.

48.574 actions nouvelles sont créées en juillet 2006, suite à la levée des stocks options, le capital est porté ainsi à 1.986.574 actions

(2) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010.

(3) Avant division du nominal par 2



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2009, et en particulier les normes IAS 1 révisée et IFRS 8.

Fait à Chambéry et à Valence, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE SR CONSEIL

Philippe PAUTRAT

MAZARS & SEFCO

Frédéric MAUREL

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2 aux états financiers consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRS que votre société a appliqué à compter du 1er janvier 2009 en particulier en ce qui concerne les normes IAS 1 révisées et IFRS 8. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 2.2 aux états financiers consolidés.

- Les notes 1, 10 et 19 aux états financiers consolidés exposent le traitement comptable et les estimations retenus par la direction de votre société concernant les conséquences du sinistre intervenu en décembre 2009 et ayant entraîné la destruction du siège social et de l'agence SOTEB de la région lyonnaise. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables et des estimations retenus par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés et nous nous sommes assurés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Votre société réalise à chaque clôture des tests de dépréciation portant sur ses écarts d'acquisition et ses actifs à durée de vie indéfinie, tel que cela est mentionné à la note 2.7 aux états financiers consolidés.

- Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que le paragraphe 2.7 la note aux états financiers consolidés concernée donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fait à Chambéry et à Valence, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE SR CONSEIL

Représenté par *Philippe PAUTRAT*

MAZARS & SEFCO

Représenté par *Frédéric MAUREL*

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Faits particuliers de l'exercice » expose le traitement comptable et les estimations retenus par la direction de votre société concernant les conséquences du sinistre intervenu en décembre 2009 et ayant entraîné la destruction du siège social. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables et des estimations retenus par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les éléments ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.



GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL **(Article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier)**

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Genas le 23 avril 2010.

Le Président du Directoire
Grégoire CACCIAPUOTI



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance.

Nous vous rappelons le décès en fin d'année de notre Président fondateur Monsieur Gérard PERRIER, grand chef d'entreprise visionnaire auquel nous rendons hommage et qui sera toujours présent.

Par ailleurs, les locaux de GENAS occupés par notre Société et la Société SOTEB ont été détruits par un incendie le 11 décembre 2009, sans conséquence importante sur l'activité du Groupe grâce aux procédures internes de sauvegarde qui étaient mises en place. Une réflexion est en cours sur le devenir du site et tant votre Société que la société SOTEB sont actuellement implantées en location respectivement à SAINT PRIEST 119 route d'Heyrieux et à DECINES 16 rue de Lombardie.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 91 180 712 euros contre 92 406 788 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 6 354 480 euros contre 7 668 762 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 4 539 794 euros contre 4 804 895 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2009 : 834 personnes contre 750 au 31 décembre 2008 (hors personnel intérimaire).

1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

Notamment à ce titre, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et elle assure l'animation des différents centres de profit pour l'atteinte des résultats. De plus, elle gère la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse. Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également Présidente des SAS SOTEB et GERAL.

1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante:

Concernant la SAS SOTEB,
l'année 2009 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 40.201.347 euros contre 37.597.307 euros l'an passé, soit +6,9 %.

Le résultat net a légèrement baissé de 4,6 % soit 1.869.104 euros contre 1.959.477 euros l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice : malgré une conjoncture économique plus difficile, SOTEB est parvenu à faire progresser son chiffre d'affaires et à maintenir un bon niveau de prix auprès de ses clients.

Concernant la SAS GERAL,
l'année 2009 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est passé à 24.196.188 euros contre 32.711.608 euros l'an passé, soit une diminution de 26,03%.

Le résultat net, a baissé de 51,5 %, soit 531.145 euros contre 1.096.032 euros l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice : GERAL a été touchée par la très mauvaise conjoncture internationale du secteur des fabricants de biens d'équipements. Néanmoins, la société a démontré sa capacité d'adaptation à accompagner une perte de production importante tout en maintenant un bon niveau de rentabilité, gage de la pérennité de la société.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO
(détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 3.129.706 euros (-7,6 %) et le résultat bénéficiaire de 54.157 euros (contre 22.810 euros l'an passé).



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

Le fait marquant de l'exercice : l'activité est restée à un faible niveau comme l'an passé et cette situation est la conséquence d'une plus faible activité chez le client principal (CERN) qui a achevé son lourd investissement (LHC) et a réduit ses budgets maintenance.

Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL) :

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement est de 831.032 euros contre 753.977 euros l'an passé et le résultat de 391.777 euros contre 225.358 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL).

Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB, sa Présidente)

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, contrôlée indirectement est de 20.199.188 euros contre 10.449.477 euros l'an passé et le résultat de 623.250 euros contre 369.295 euros l'an passé.

Le fait marquant de l'exercice a été qu'ARDATEM a fusionné avec MADITECH le 1er janvier 2009, les 2 sociétés évoluant dans le secteur de l'énergie.

Ce pôle ainsi regroupé a maintenu un rythme élevé de progression, soit +44%, et ce pour la quatrième année consécutive, porté par son excellent positionnement sur le secteur.

Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL, Présidente):

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement est de 5.718.351 euros contre 6.090.294 euros (exercice de 12 mois) et le résultat de 238.202 euros contre 377.113 euros l'an passé.

Concernant la SARL SEIREL-ANDORRE (détenue à 33 % par SEIREL AUTOMATISMES):

Le chiffre d'affaires de la SARL SEIREL-ANDORRE, contrôlée indirectement est de 414.438 euros contre 613.106 euros (comptes non encore arrêtés définitivement) l'an passé pour un résultat bénéficiaire net de 28.974 euros contre 54.182 euros l'an passé.

Au niveau de l'ensemble du groupe SEIREL AUTOMATISMES, l'exercice écoulé a vu un maintien des positions commerciales des sociétés sur leur marché, malgré une concurrence plus vive.

2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2010 -ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2010, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit une activité en légère progression à 92 M Euros et une marge proche de celle de 2008.

2.2. Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010 sont les suivants (en KE):

	CHIFFRE D'AFFAIRES
SA GPI	5 400
SAS SOTEB	35 000
SAS GERAL	25 500
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (yc SUISSE)	3 000
SAS ARDATEM	24 000
SAS SEIREL AUTOMATISMES	5 800
SARL GEBAT	NS

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Depuis le 31 décembre 2009, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est à signaler.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

5. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R 225-104 et R225-105 du Code de Commerce et pris en application de l'article L225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce nous vous donnons les informations suivantes :



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

5.1 Informations sociales

Le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE a au 31 décembre 2009 un effectif total de 834 personnes et il a été procédé dans l'année à 72 embauches (net) par contrat à durée indéterminée.

L'horaire hebdomadaire de travail est de 38 heures pour les salariés à temps plein des sociétés SOTEB,GERAL,GPI et GEBAT, et de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE, MADITECH et SEIREL ; nous avons peu d'absentéisme.

Les rémunérations sont conformes aux marchés locaux et ont une évolution supérieure au coût de la vie, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Notre société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

5.2 Informations environnementales

Dans le cadre de notre activité nous avons fait le nécessaire pour respecter les dispositions légales en matière d'environnement tant pour notre société que pour ses filiales.

5.3. Prévention des risques technologiques

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1. - Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2009 les sociétés suivantes :

Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL, 100%

La SARL GEBAT, 100%

Indirectement :

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.

La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL

La SARL SEIREL-ANDORRE étant filiale à 33 % de la SAS SEREIL AUTOMATISMES

6.2. - Prise de participation ou prise de contrôle

Néant

6.3. Cession de participations

Néant

7. OPERATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2009 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire le 4 juin 2009.

Au 31 décembre 2009 nous ne possédons plus aucune action de notre société au titre du programme de rachat. Toutefois, la société détient 1 980 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont pour assurer la liquidité du titre.

Au cours de l'exercice, nous avons acheté 16 200 actions, vendu 27 128 actions ; le cours moyen des achats est de 16,30 euros ; le prix de vente moyen est de 22,50 euros.

Les dites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- l'attribution gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- l'optimisation la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe .

8. INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci après l'identité



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
SFGP	54,95 %	56,64 %	68,09 %	69,17 %
Banque de Vizille	5,03 %	5,03 %	6,23 %	6,23 %

9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,88 % du capital (0,55 % des droits de vote).

10. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ - AFFECTATION

10.1 - Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.309.490 euros contre 5.414.434 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,93%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 245.350,37 euros contre 250.081,61 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.856.592,28 euros contre 1.915.535,26 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,07%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 95.696,80 euros contre 95 653,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,04%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 369 282,41 euros contre 1 122 017,58 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,03%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 421.164,28 euros contre 379.102,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,09%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 10 contre 10 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 77.725,27 euros contre 83.901,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,36%.

Le montant des autres charges s'élève à 9.058,19 euros contre 19.670,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -53,95%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3.829.519,23 euros contre 3.615.880,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,90%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1.725 321,63 euros contre 2.048.635,47 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,83%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1.202 897,24 euros (1.723.293,46 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 2.928.218,87 euros contre 3.771.928,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,36%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 186.214,06 euros contre -190.247 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 763.624,00 euros contre 733.424,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par un bénéfice de 2.350.808,93 euros contre un bénéfice de 2.848.257,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,46%.

10.2 - Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que l'ensemble des divisions est très bien positionné sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine. Elle nous



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende supérieur à la moyenne du marché.

- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est très limité.

- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement en application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que la décomposition au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 du poste « fournisseurs » est la suivante :

En milliers d'€		Non échu	Echu		
			-30 jours	30-90 jours	+90 jours
Fournisseurs	31.12.2008	13 138	208	125	48
	31.12.2009	8 708	216	149	182

10.3 - Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2.350.808,93 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2.350.808,93 €
Report à nouveau créateur	642.706,31 €
Soit un bénéfice distribuable de	2.993.515,24 €
A titre de dividende la somme de	2.284.560,10 €
Soit 1,15 € par action	
En report à nouveau la somme de	708.955,14 €

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu et est éligible à l'abattement résultant de l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts, sauf option préalablement à l'encaissement des dividendes et distributions assimilées perçus au cours de l'année 2010 pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,15 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, sera mis en paiement à compter du 23 juin 2010.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait

affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 700 419,87 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2006 :

2 999 726,74 euros, soit 1,51 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2007 :

3 079 189,70 euros, soit 1,55 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2008 :

2 284 560,10 euros, soit 1,15 euro par action
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

10.4 - Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27.300 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 9.100 euros.

10.5 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10.6 - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère,
GERARD PERRIER INDUSTRIE

SAS SOTEB	: 100%
SAS GERAL	: 100%
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO	: 100%
SARL GEBAT	: 100%
SCI ROTHONNE	: 100%
SAS ARDATEM	: 100%
SAS SEIREL AUTOMATISMES	: 100%



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

11 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial. Nous vous informons qu'il n'y a pas de conventions courantes.

12 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

12.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2009.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI

Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Gérant de la SARL G.C. Participations

Gérant de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO

Gérant de la SARL GEBAT

Directeur Général de la SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER,

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

Administrateur des sociétés suivantes :

- ADEQUAT
- FINANCIERE PERFORMANCE
- GERARD PERRIER INDUSTRIE
- LACROIX EMBALLAGES
- MORIA
- RAVE SA
- SES IBERIA
- ATLANTIQUE MANAGEMENT
- FRANCHE COMTE PME GESTION SA
- RHONE ALPES PME GESTION SA
- SIPALAX 2

Monsieur RAMBAUD Bertrand,

représentant permanent de la société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

- représentant permanent de la Société SIGEFI dans les sociétés ADEQUAT, ATLANTIQUE MANAGEMENT, FINANCIERE PERFORMANCE, FRANCHE COMTE PME GESTION SA, GERARD PERRIER INDUSTRIE, LACROIX EMBALLAGES, MORIA, RAVE SA, RHONE ALPES PME GESTION SA, SES IBERIA, SIPALAX 2,

- représentant permanent de la société SIPAREX CROISSANCE dans la société PIGE

- Président et membre du Conseil de Surveillance de la société SOLICE MANAGEMENT

- Président des sociétés SIGEFI SAS, SIGEFI NORD GESTION SAS, SIGEFI PARTNERS SAS, SIGEFI VENTURE GESTION, SIGEFI VENTURE PARTNERS SAS, SIGEBE SAS, SIGERA,

Monsieur Jean-Michel ARMAND :

- Cogérant de la SCP d'Avocats Jean-Michel ARMAND -François CHAT & ASSOCIES

- Gérant de la SCI FRANOLSO II et FA CONSULTANT

- Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur François PERRIER

- Gérant de la Société FP PARTICIPATIONS

- Membre du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

- Gérant de la Société LE CHERCHE-MIDI

Monsieur André PICARD

- Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE

12.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Gérard PERRIER, au titre de rémunérations, avantages en nature et jetons de présence : 275 000 euros



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, au titre d'avantages en nature 25 297 euros, au titre de jetons de présence : Néant.

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), au titre de jetons de présence : 3 000 euros.

Monsieur Jean-Michel ARMAND, au titre de jetons de présence : 3 000 euros

Monsieur François PERRIER, au titre d'avantages en nature 20 197 euros, au titre de jetons de présence : Néant.

Monsieur André PICARD, au titre de jetons de présence : 3 000 euros

Au surplus,
la redevance pour l'exercice 2009 de la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant s'établit à 560 802 euros H.T. correspondant à une partie fixe de 332 472 euros H.T. et une partie variable sur résultats de 228 330 euros H.T. ; le montant payé est de 578 427 euros H.T.

la redevance pour l'exercice 2009 de la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant s'établit à 359 808 euros H.T. correspondant à une partie fixe de 252 493 euros H.T. et une partie variable sur résultats de 107 315 euros H.T. ; le montant payé est de 312 493 euros H.T.

Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil de Surveillance au profit des mandataires sociaux.

12. 3 Mandat des mandataires sociaux et des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat de mandataire social ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration, à l'exception des mandats de MAZARS & SEFCO, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François GUERIN, Co-Commissaire aux Comptes suppléant qui arrivent à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la société MAZARS & SEFCO, Co-commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer Monsieur Alain CHAVANCE, domicilié PAE Les Glaisins 13 Avenue du Pré Félin 74940 ANNECY LE VIEUX, en

qualité de nouveau Co-commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

12.4 – Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

La société SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER a acquis 27 128 actions de votre société.

Monsieur François PERRIER, personnellement ou via la société F.P PARTICIPATIONS a acquis 2 068 actions de votre société.

Monsieur André PICARD a acquis 45 actions de votre société.

13. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que dans le domaine industriel, environnemental, ou encore sur le plan financier (risque de taux et devise).

14. CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION (ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 1 986 574 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 1 125 198 actions et 2 217 807 droits de vote, sur un total de 3 206 354 droits de vote, à la date de la réunion du



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

Directoire du 30 mars 2010.

- Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.

- Le Directoire n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'actions.

- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.

- Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

15. ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Au cours de l'année 2009, le cours de bourse de notre titre s'est revalorisé de 62,54% pour terminer à 25 € le 31 décembre 2009. Le titre a ainsi rattrapé une grosse partie de la chute enregistrée sur la fin d'année 2008.

16. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCÉDER AU RACHAT D' ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- l'attribution gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la

Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 10 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de tous autres actifs, d'amortir le capital ou tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

17. RAPPORT SPÉCIAL COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL VALANT ÉGALEMENT TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Article L.225-100 Alinéa 7 du Code de Commerce)

Nous vous rappelons que, suivant délibération prise en Assemblée Générale Mixte en date du 11 juin 2008, l'Assemblée des actionnaires de notre société a délégué à votre Directoire, pour une durée de vingt six mois, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Il est précisé que cette même Assemblée a :

1°) Délégué au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par :

- émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société

- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2°) Décidé que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à quinze millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

3°) Décidé que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

4°) Décidé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telle que définie ci-dessus, le directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5°) Décidé que, le directoire pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale.

6°) Décidé que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à dix (10) millions d'euros.

7°) Décidé que les valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse titulaire de ces titres.

8°) Pris acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cela rappelé, nous vous informons que les délégations dont s'agit n'ont pas été suivies d'effet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité est joint au présent rapport.



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2010

18. RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Pour le Directoire

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI
Président

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
Article L.225-100 alinéa 5 du Code de Commerce :

Montant total des augmentations de capital limité à
15 MILLIONS D'EUROS en cas de :

- Emission en numéraire, par compensation de créances ou autres
- Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Montant total des valeurs mobilières représentatives de
créances sur la Société pouvant être émis, limité à
10 MILLIONS D'EUROS.

Aucune utilisation au cours de l'exercice



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ANNÉE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place par la Société.

Messieurs,

Depuis le 11 juin 2008, la société GERARD PERRIER INDUSTRIE est une société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

1/ Préparation et organisation des travaux du conseil.

1.1 Composition du conseil

Le Conseil de surveillance de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE est composé, à ce jour, de TROIS (3) membres, nommés pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011, à savoir :

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Monsieur André PICARD

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), représentée par son représentant permanent Monsieur RAMBAUD,

Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance, se reporter au rapport de gestion du Directoire.

Suite au décès de Monsieur Gérard PERRIER le 5 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a nommé Monsieur Jean-Michel ARMAND, Président du Conseil de Surveillance et Monsieur André PICARD, Vice-président du Conseil de Surveillance, dans sa séance du 16 novembre 2009.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par le Président.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués et assistent à toutes les réunions du Conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les membres sont en majorité assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.4 Information des membres du Conseil.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance ont été mis à leur disposition

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil se sont déroulées 20, rue Lionel Terray - 69740 GENAS.

Les procès verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres, pour adoption, puis adressés aux Commissaires aux Comptes.

2/ Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 Les acteurs

- a) Les acteurs internes



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ANNÉE 2009

Le Directoire, le Directeur Administratif et Financier et le Conseil de Surveillance.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le DAF du Groupe, expert comptable diplômé, assisté lui-même au sein du service par 1 expert comptable diplômé. Le DAF a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

. La mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire ;

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation éventuelle du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

. La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail

pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

- b) Les acteurs externes :

– Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

– Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés.

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

- Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ANNÉE 2009

fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

- Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture SFAC suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction financière des filiales et sous-filiales et des chargés de clientèle concernés.

2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du Groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Chaque filiale ou sous-filiale a un auditeur interne qui rend compte directement à la Direction du Groupe. Chaque mois, il audite de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement.

2.2.3 Les risques liés aux activités industrielles

- Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques de l'Entreprise est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

- Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, l'Hygiène, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes de l'Entreprise.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisation structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

. La certification ISO 9001 version 2000, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication), avec une extension en Février 2007 sur la sous-filiale ARDATEM.

. La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour les agences SOTEB situées à Genas, Grenoble et Bourg en Bresse. Cette certification a également été obtenue par ARDATEM au mois d'octobre 2008.

. La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant la société ARDATEM.

. La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant la société ARDATEM.

. La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB sur la compétence « Electrotechnique ».

Sous l'autorité de notre Direction Qualité Sécurité Hygiène Environnement, plusieurs Responsables QSHE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a d'ailleurs mis en place l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL a la maîtrise des fabrications ROHS puisqu'elle a obtenu la certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ANNÉE 2009

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) a été obtenue par GERAL le 11 juillet 2008.

Notre école interne de formation ANTA met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

- Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour ses achats.

- Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères

Les sociétés achètent et vendent presque exclusivement en Euros (à 98%) ; elles supportent donc peu de risque de change.

2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

- Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances RC et gérés par le service juridique Groupe.

Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique Groupe actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

- Les systèmes informatiques et l'outil informatique

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données du Groupe.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données.

Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...).

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production et la paie.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système.

- La gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le Directoire selon des règles de prudence strictes et avec des placements sans risques.

Chaque semaine, un point est fait par filiale ou sous-filiale et remis au Directoire qui fait les arbitrages.

2.3 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière et des tiers

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le DAF du Groupe et ses adjoints, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont présentés sous forme consolidée au Directoire pour validation et approbation.

Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes.

Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance.

L'information des tiers est contrôlée ou assurée par le Directoire.

Le Directoire élabore et communique au Conseil de Surveillance les documents prévisionnels et de gestion.

3/ Le Directoire

Le Directoire, depuis le changement du mode d'administration adopté par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2008, se compose de Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, nommés pour une durée de trois ans ; Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a la qualité de Président du Directoire



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ANNÉE 2009

et Monsieur François PERRIER a la qualité de Vice Président du Directoire et Directeur Général, et ce pour la durée de leur mandat de membre du directoire.

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance les rapports exigés par la Loi et les statuts et les documents obligatoires ainsi que les comptes annuels et semestriels, l'informe des événements importants, sollicite son examen et son aval pour les grandes orientations stratégiques, économiques, financières, d'investissement, et développement du Groupe et requiert son autorisation pour certaines opérations.

Les pouvoirs du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de notre Société, sont :

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire ne pourra sans l'autorisation du Conseil de Surveillance acheter, louer ou prendre à bail, échanger des biens ou droits immobiliers, créer ou supprimer des succursales, agences ou usines, acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce, hypothéquer ou nantir des biens de la société, prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement, accroître des participations existantes, apporter tout ou en partie des biens sociaux à une société ou groupement constitué ou à constituer, acheter ou vendre, concéder ou prendre en concession tous brevets, licences, know-how, marques, participer à toutes opérations de restructuration tel que fusion, scission, apport partiel d'actif..., tout investissement unitaire supérieur à un million d'euros. (1 000 000 €).

4) Informations diverses

Nous vous rappelons que votre société est présidente des Sociétés GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS et SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGÉY – SOTEB et que la société SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGÉY – SOTEB est présidente de la société ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM et la société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS, Présidente de la société SEIREL AUTOMATISMES et la SCI DE ROTHONNE.

Nous vous rappelons qu'il est fait mention dans le rapport de gestion établi par le Directoire des informations concernant la structure du capital de votre Société et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat.

Nous vous précisons que votre Société, en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a adopté les recommandations du MEDEF et de l'AFEP du 6 octobre 2008.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE





RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE » et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Chambéry et Valence, le 26 avril 2010

GROUPE SR CONSEIL
Représenté par
Philippe PAUTRAT

MAZARS & SEFCO
Représenté par
Frédéric MAUREL





TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

I - A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance - Approbation des charges non déductibles*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27 300 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 9 100 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(*Affectation du résultat de l'exercice*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 2 350 808,93 euros de l'exercice de la manière suivante :

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 350 808,93 euros
Report à nouveau créateur	642 706,31 euros
Soit un bénéfice distribuable de	2 993 515,24 euros
A titre de dividende la somme de	2 284 560,10 euros
Soit 1,15 euro par action	
En report à nouveau la somme de	708 955,14 euros

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu et est éligible à l'abattement résultant de l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts, sauf option préalablement à l'encaissement des dividendes et distributions assimilées perçus au cours de l'année 2010 pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,15 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, sera mis en paiement à compter du 23 juin 2010.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2006 :

2 999 726,74 euros, soit 1,51 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2007 :

3 079 189,70 euros, soit 1,55 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2008 :

2 284 560,10 euros, soit 1,15 euros par titre
Dividendes intégralement éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION (*Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions*)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 10 JUIN 2010

conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées :

- Conclusion de deux avenants à la convention d'assistance stratégique avec la société F.P PARTICIPATIONS, dont Monsieur François PERRIER est gérant.

- Conclusion d'un avenant à la convention d'assistance administrative, comptable et financière avec la société G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant.

QUATRIEME RESOLUTION *(Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions en Bourse)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire racheter par la Société ses propres actions, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;

- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,

- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,

- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros,

- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 10 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2009.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire lequel pourra déléguer à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

CINQUIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un Co-commissaire aux comptes suppléant)*

Les mandats de la société MAZARS & SEFCO, Co-commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur François GUERIN, Co-Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide :



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 10 JUIN 2010

- de renouveler le mandat de la société MAZARS & SEFCO, Co-commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer Monsieur Alain CHAVANCE, domicilié PAE Les Glaisins 13 Avenue du Pré Félin 74940 ANNECY LE VIEUX, en qualité de nouveau Co-commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION (*Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes*)

L'assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-129-130 et L.228-92 du Code de commerce:

1°) Délègue au Directoire pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour :

I - Tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières, y compris des bons de souscription autonomes, à titre gratuit ou onéreux, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, et dont la souscription pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances. Sont toutefois exclues de la présente délégation l'émission d'actions de priorité et de certificats d'investissement.

Le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de valeurs mobilières pouvant être réalisées en vertu de cette délégation, est fixé à un montant de 15 Millions d'Euros.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription, à titre réductible, aux valeurs mobilières, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorbent pas la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, limiter, conformément à la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, et/ou les offrir au public.

Cette décision emportera, au profit des porteurs de valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourraient donner droit.

Le Directoire arrêtera les conditions et les modalités de toute émission. Notamment, il fixera le prix de souscription des valeurs mobilières, avec ou sans prime ; leur date de jouissance, éventuellement rétroactive ; ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ; ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital.

Le Directoire disposera, conformément à la loi, de tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette résolution et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Directoire :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme à une quotité du capital des valeurs mobilières ;

- pourra fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes ;

- pourra imputer les frais d'émission des valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital.

Cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières, y compris



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

de bons de souscription autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital. II – Tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Directoire sera autorisé à décider que les droits formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant allouée aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant de 7,5 Millions d'Euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des augmentations éventuellement autorisées précédemment.

Cette résolution prive d'effet toute délégation antérieure.

SEPTIEME RESOLUTION *(Augmentation de capital relative à l'actionnariat salarié en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes, délibérant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, décide de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail pour un montant maximal égal à 1 % du capital social de la Société.

HUITIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer partout où besoin sera tous dépôt et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra tant pour les décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire que de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AUTOMATISMES ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES